

réservé à l'administration

3/251/648380/99001 / Montant : _____

N° client : _____

Enseignement secondaire (délai remise: 31/12/2020 au plus tard)

Enseignement supérieur (délai remise: 31/03/2021 au plus tard)

ELEVE / ETUDIANT

NOM : _____

PRENOM : _____

Numéro et rue : _____

Code postal et localité : _____

Matricule :

--	--	--	--	--

Tél : _____

Nom établissement scolaire/universitaire _____

PARENTS (uniquement en cas de demande d'allocations pour enseignement secondaire)

Nom : _____

Prénom : _____

mère père autre: _____

Numéro et rue : _____

Code postal et localité : _____

Date de naissance : ___/___/____ Tél : _____

NUMERO DE COMPTE

N° IBAN : LU

--	--	--	--	--

au nom de : _____

enseignement secondaire : titulaire du compte bénéficiant de l'allocation de famille

enseignement supérieur : compte de l'étudiant bénéficiant de l'aide financière

DATE ___ / ___ / _____

SIGNATURE DEMANDEUR _____

Par la présente signature je donne explicitement l'autorisation à la commune de Differdange d'utiliser les données du présent formulaire dans le cadre d'une demande d'allocation d'études et de transmettre ces données à des sous-traitants en fonction des besoins. De plus amples informations peuvent être consultées dans la déclaration sur la protection des données privées (<https://www.differdange.lu/mentions-legales>). Personne de contact : dpo@differdange.lu

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE

seuls les dossiers **complets** et **présentés dans le délai** prescrit seront pris en compte

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE :

- une copie du **certificat de scolarité** délivré par le secrétariat de l'établissement scolaire
- une copie du virement de l'**extrait bancaire de l'allocation de famille, rentrée scolaire 2020**, faisant **explicitement** preuve de l'obtention de l'allocation rentrée scolaire, **sinon** un certificat établi par la Caisse pour l'Avenir des Enfants faisant preuve de l'obtention de l'allocation rentrée scolaire

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

- copie de l'**accord ou du virement de l'aide financière de l'État pour études supérieures pour 2020-2021**

RETOUR

A retourner avec les pièces requises

- **par courriel:** subscol@differdange.lu
- par courrier : Administration Communale de Differdange, département scolaire, B.P. 12 L-4501 Differdange
- à la réception de l'Hôtel de Ville,
- au guichet du département scolaire (3^e étage)

pour le 31 décembre 2020 au plus tard (enseignement secondaire)

pour le 31 mars 2021 au plus tard (enseignement supérieur)

INFORMATIONS GENERALES

Ce formulaire peut être

- retiré à la réception de l'Hôtel de Ville,
- retiré au guichet du département scolaire
- téléchargé sous www.differdange.lu

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez téléphoner au 58771-1227

Une allocation est accordée aux parents d'élèves habitant la Ville de Differdange qui bénéficient de l'allocation de famille, rentrée scolaire 2020, prévue par la loi modifiée du 14 juillet 1986.

- L'allocation s'élève à 103,43 € pour les parents dont les enfants sont inscrits dans une classe dans l'enseignement secondaire ou secondaire technique et qui sont encore soumis à l'obligation scolaire (enfants nés après le 01/09/2004).
- L'allocation s'élève à 310,36 € pour les parents dont les enfants continuent leurs études au-delà de l'obligation scolaire (enfants nés avant le 01/09/2004) et qui n'ont pas encore atteint l'âge de 25 ans.

Une allocation d'études est également accordée aux étudiants domiciliés dans la Ville de Differdange, qui bénéficient de l'aide financière de l'Etat pour études supérieures prévue par la loi du 26 juillet 2010.

- L'allocation s'élève à 620,81 € pour les étudiants qui font des études postsecondaires.

L'allocation d'études n'est pas destinée aux élèves qui fréquentent les classes de l'enseignement fondamental (préscolaire et primaire).

Le montant des allocations d'études connaîtrait des adaptations lors d'une modification de l'indice en vigueur.